



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 17 février 2022

L'an deux mil vingt et deux, le dix-sept février, le Conseil Municipal de la Commune de Dammarie-lès-Lys, étant assemblé en session ordinaire, s'est réuni, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Gilles BATAIL, Maire.

La séance est ouverte à 19h05.

A l'ouverture de la séance étaient :

Présents :

Gilles BATAIL, Dominique MARC, Françoise FOUQUET,
Dominique THERAULAZ, Alain MIRZA, Sylvie PAGES, Patricia CHARRETIER,
Rodolphe CERCEAU, Alain SAUSSAC, Jeanina LE PAPE, José CARVALHO,
Khaled LAOUITI, Vincent BENOIST, Nadine LANGLOIS, Ali KAMECHE,
Sylvain JONNET, Victor GUERARD, Natacha MOUSSARD, Soraya DENNI,
Sébastien MASSON, Laurence DELAPORTAS, Sarah MACHROUCH,
Raphaël SEGERER, Catherine DOMENECH, Patricia HALUSKA, Hicham
AICHI, Jérémy POUTEAU, Sosthène PALA MAWA.

Absents excusés avec pouvoir :

Jean-Michel GAUDIN ayant donné pouvoir à Sylvain JONNET,

Sylvie SINIVASSIN ayant donné pouvoir à Hicham AICHI,

Christelle RIBOUILLARD ayant donné pouvoir à Natacha MOUSSARD,

Annie NIVERT ayant donné pouvoir à Patricia CHARRETIER,
Dina MARTINS ayant donné pouvoir à Dominique THERAULAZ,
Paulo PAIXAO ayant donné pouvoir à Gilles BATTAIL.

Absent(s) :

Audrey STEMPELL.

M. Gilles BATTAIL procède à l'appel. Le quorum est atteint.

1. **2022-001 – Désignation du secrétaire de séance pour le conseil municipal du 17 février 2022**

M. Gilles BATTAIL, Maire, Conseiller Régional : Nous avons à désigner un secrétaire de séance.

Sylvain JONNET, si personne n'y voit d'inconvénient ; sera notre secrétaire pour ce soir. Merci.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- de désigner Sylvain JONNET comme secrétaire de séance du Conseil Municipal du 17 février 2022.

2. **2022-002 – Adoption du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021**

M. Gilles BATTAIL, Maire, Conseiller Régional : Nous avons ensuite, dans l'ordre...

M. AICHI : Monsieur le Maire, on souhaite intervenir, s'il vous plaît.

M. BATTAIL : Oui, je vous en prie.

M. AICHI : Je reviens un petit peu en arrière. C'est à propos du Conseil municipal du 18 novembre 2021.

M. BATAIL : Je vous proposais d'adopter le procès-verbal. Je pense que c'est à ce moment que...

M. AICHI : Non, je vais quand même solliciter la parole, M. le Maire, s'il vous plaît.

M. BATAIL : Bon, je vous l'accorde.

M. AICHI : M. le Maire, chers collègues. Vous pouvez constater sur le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021 que mon retard ne m'a pas permis de m'exprimer sur le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 novembre 2021. Bien sûr, il n'est pas question de revenir dessus, mais c'est avec gravité – et je pèse mes mots – que ce je souhaite faire savoir aux membres du Conseil et à l'ensemble des Dammariens que lors de cette séance, il y a eu au mieux un manquement de vos services, au pire une volonté de faire obstacle à la démocratie. Je m'explique.

Un peu avant 21h10, alors qu'il restait sept délibérations à voter, ma collègue Patricia HALUSKA a dû quitter la séance et a demandé à ce que je puisse voter pour elle. Et suite à un échange, vous avez refusé mon droit de posséder deux pouvoirs. Or, le point 4 de l'article 6 de la loi 2020-1379 du 14 novembre 2020, en sa version modifiée par la loi du 10 novembre 2021, rétablit le dispositif dérogatoire jusqu'au 31 juillet 2022, permettant aux membres d'un organe délibérant d'une commission permanente ou d'un bureau d'un EPCI à fiscalité propre de disposer de deux pouvoirs. Ainsi, j'avais le droit de disposer du pouvoir de Mme HALUSKA, présente aujourd'hui.

Il est entendu qu'avec une voix de plus, la finalité concernant le résultat du vote d'une délibération n'est pas en jeu. Mais nous devrions tous penser autour de cette table que la démocratie et surtout la loi doivent être respectées tout comme il est primordial que chaque membre de ce Conseil, que chaque représentant des Dammariens, qu'il soit de la majorité ou de l'autre bord, se doit d'être respecté. Alors, comme je l'ai dit un peu plus tôt, il y a au mieux un manque de compétences pour vous conseiller sur la législation en vigueur, mais je peux comprendre que l'absence d'un véritable responsable au niveau des services puisse les fragiliser, au pire, une volonté de votre part de faire taire la démocratie.

J'attends, M. le Maire, de votre part, aux uns comme aux autres, des explications et des excuses. Merci à vous.

M. BATAIL : Tout d'abord, je maintiens qu'on aurait dû avoir cet échange au moment de l'adoption du procès-verbal, c'était plus logique, mais peu importe, ça n'a pas d'importance sur le fond. À ma connaissance, la loi à laquelle vous faites référence est tout à fait pertinente mais il faut que l'organe délibère au préalable. En tout cas, c'est ce qu'on a fait à la région Île-de-France, pour fixer le nombre de pouvoirs qu'on pouvait porter. Il me semble qu'il y a une délibération préalable à prendre. Mais je n'ai pas un avis définitif sur la question. Il semble me rappeler

que vous étiez en retard, à cette séance de Conseil municipal, que vous étiez coincé pour accéder à cette salle ? On vous a présenté nos excuses, vraiment il n'y avait pas de mauvais esprit. D'ailleurs, dès qu'on s'en est rendu compte, je crois que c'est Christelle qui s'en est occupée. Il n'y avait absolument, aucune mauvaise volonté

Je crois qu'il faut considérer que l'incident est clos. Nous vous présentons une nouvelle fois nos excuses. Nous rétablirons les votes tels que vous le souhaitez, ça ne me pose aucun problème, sous la réserve que j'ai évoquée, c'est-à-dire qu'il n'y ait pas la nécessité de prendre une délibération préalable.

Donc, si vous voulez bien, on considère que communication a été faite quant à l'adoption du procès-verbal de la séance du 16 décembre.

Est-ce qu'il y a d'autres observations à formuler ?

M. AICHI : Merci à vous, M. le Maire. Nous prenons acte de votre décision.

M. BATAIL : Je vous remercie de vos remerciements. Est-ce qu'il y a des observations sur la séance du 16 décembre, puisque c'était le PV examiné. Je n'en ai pas reçu. Est-ce qu'il y en a à formuler en séance ? Non ? Donc, on peut considérer qu'il est adopté à l'unanimité ? Je vous remercie.

APRÈS EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2021.

3. 2022-003 – Information du Conseil municipal des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Le point suivant, c'est le 2022-003, l'information au Conseil municipal des décisions prises dans de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vous avez comme d'habitude une liste des décisions prises. Est-ce que vous avez des questions ? Oui, je vous en prie.

Mme MACHROUH : On avait une question, peut-être que ça va paraître un peu humoristique, mais on se demandait ce que c'était la cession d'un animal.

M. BATAIL : C'est une décision de principe pour la cession d'un animal de la ferme enfantine. Ça peut se poser de temps en temps. Il y a eu le cas pour, je crois

de mémoire, de lapins. Il fallait qu'on prenne une décision que je qualifierais de cadre. C'est bien évidemment en fonction de l'effectif des animaux.

Mme HALUSKA : Je suis désolée, j'ai un problème technique, je n'arrive pas avec ma tablette à avoir les documents alors que je suis allée voir l'équipe de Nomad. Je n'ai pas téléchargé le document en espérant pouvoir le voir directement sur ma tablette et je n'y arrive pas.

Il y a quelqu'un qui peut m'aider ? Alice ?

M. BATAIL : Si je comprends bien, ça veut dire que vous n'avez pas pris jusqu'à maintenant connaissance des documents du Conseil municipal ?

Mme HALUSKA : je n'ai pas pu parce qu'on a eu un problème. Je vous rappelle qu'on a eu un problème de fibre optique sur l'association. Ça fait deux mois qu'on n'a pas internet.

M. BATAIL : Je n'ai pas d'opinion sur le défaut de fibre à un endroit ou à un autre. Ça, c'est une affaire d'opérateur. Est-ce que je peux me permettre de vous suggérer de suivre sur la tablette de votre voisin et on a peut-être un document papier à vous remettre.

Si vous permettez, pendant le temps que ce problème technique se résout, M. BENOIST, vous souhaitiez poser une question.

M. BENOIST : Oui, ça concerne le point 2022-004, est-ce que vous pouvez nous rappeler de quel ensemble immobilier il s'agit ?

M. BATAIL : Oui, il s'agit du site Bordin-Baudouin, sur lequel on consent à l'ensemble des personnes qui vont intervenir sur ce secteur de pouvoir utiliser le site. Par ailleurs, on a pris la délibération qui permet à la Maison des handicapés qui est juste à côté de disposer de places de stationnement puisqu'ils en ont besoin dans le cadre du développement de leur activité. Mais là, je pense que ce qui est visé, c'est ce qui concerne l'opération immobilière qui a lieu juste à côté.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je n'en vois pas. Donc, on considère qu'information a été donnée.

Est-ce que le problème technique a pu être résolu ? Parfait.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE DE PRENDRE ACTE :

- du tableau récapitulatif ci-annexé présentant les décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.

4. 2022-004 – Débat d'orientations budgétaires 2022

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Le point suivant, c'est le débat d'orientations budgétaires. Je ne reviens pas sur ce qu'est un débat ou un rapport d'orientations budgétaires. On vote le fait qu'il a été présenté et que la discussion s'est tenue.

Classiquement, on rappelle toujours les données économiques nationales. Je ne reviens pas sur le contexte sanitaire. On donne des éléments concernant la reprise de l'activité avec un recul important du chômage, les mesures fiscales qui ont concerné les entreprises qui ont été soutenues tout au long de la crise, que ce soit par les collectivités et bien entendu par l'État. Ce que l'on peut dire et qui est vérifié un peu partout, c'est la disparité entre les différents secteurs d'activité. Certains s'en sortent mieux que d'autres. Il reste des secteurs qui sont encore à la peine même s'ils ont été soutenu de manière très large. Je pense aux entreprises liées au tourisme et, de manière générale, à l'hôtellerie et restauration.

Un petit focus sur la dette publique qui s'établit à 115,6 % du PIB. Bien sûr, il y a le financement des impacts de la crise sanitaire. Une perspective aussi en 2022, de léger fléchissement du montant de la dette, en tout cas en pourcentage par rapport au PIB et qui sera probablement, nous dit-on, dû à la hausse de la consommation des ménages.

On en vient au contexte local où on a toujours un taux de chômage qui est important puisque voyez qu'il se situe à un niveau bien supérieur à ce que l'on peut constater au niveau national, avec des éléments néanmoins encourageant sur la façon dont les entreprises ont traversé cette période et sur l'âge moyen des entreprises. Il y a des entreprises qui ont onze ans d'âge en moyenne, donc ça veut dire qu'elles sont susceptibles de traverser un certain nombre de difficultés. Une mesure qu'on appelle l'indice de dynamisme, c'est le delta entre les entreprises créées par rapport aux entreprises défaillantes. On rappelle les principaux secteurs d'activité sur notre territoire, avec les services aux particuliers, la construction, le bâtiment, les travaux publics, puis la logistique et les transports.

Il y a un certain nombre de mesures qui apparaissent dans la loi de finances 2022, avec des ajustements qui concernent la suite des décisions prises comme la suppression de la taxe d'habitation et la baisse de ce que l'on appelle les impôts de production, ceux dont les entreprises doivent s'acquitter avant d'avoir commencé à produire. Je fais référence à la CFE en particulier, la Cotisation Foncière des Entreprises, donc, la part immobilière de l'ex taxe professionnelle et bien entendu aussi, la fiscalité sur le foncier des entreprises.

Et puis, la poursuite du plan de relance liée à la crise sanitaire dont on évoquera un certain nombre d'effets pour les collectivités.

Pour ce qui concerne les mesures qui vont impacter les collectivités, vous avez tout d'abord un rappel de ce que seront les dotations au niveau national avec les évolutions qui sont à prévoir, et l'actualisation des concours financiers. Ce qui me paraît intéressant, c'est la hausse de la dotation à l'investissement local. Pour mémoire, c'est une dotation dont Dammarie-lès-Lys n'a pas bénéficié au cours des années écoulées. On avait notamment déposé un dossier pour le Bois-du-Lys, qui n'avait pas été retenu. J'espère que compte tenu de l'augmentation du montant de la DSIL, on pourra bénéficier de ces dotations.

La DGF fait l'objet d'un écrêtement pour financer la péréquation. Les variations liées à la population, donc le potentiel fiscal par habitant à 0,75, ce coefficient de calcul va être remplacé par 0,85.

Ensuite, quelques éléments concernant la péréquation verticale qui établit les grandes solidarités entre les différentes collectivités et les différents territoires vous sont rappelés.

Au niveau de la taxe foncière sur les propriétés bâties, la TFPB ou le foncier comme on a coutume de dire, l'État a décidé d'exonérer les logements sociaux de contribution foncière pendant 10 ans et ça, pour les logements agréés entre 2021 et 2026. C'est une mesure qui va impacter sur ce qui se construira dans un futur proche en matière de logements sociaux. L'État compense cette exonération puisque c'est un dispositif général qui fait que les logements sociaux sont exonérés de contribution foncière.

La suppression de l'exonération de 20 ans pour la création de logements locatifs intermédiaires a été modifiée puisqu'il ne s'agit plus d'une exonération à proprement parler, ce sera une créance d'impôt sur les sociétés pour les nouvelles opérations, c'est-à-dire que l'État prend à sa charge l'exonération qu'il demande aux collectivités d'effectuer.

La suppression des exonérations temporaires qui ne sont pas efficaces, ce sont des cas particuliers qui jouent à la marge et à Dammarie-lès-Lys, nous ne sommes pas vraiment concernés.

Il y a un point de vigilance qui concerne le reversement obligatoire d'une partie de la taxe d'aménagement à l'EPCI. L'EPCI en l'occurrence, c'est la Communauté d'Agglomération, sous réserve de délibération à prendre par les deux parties et qui viserait à ce qu'une partie de ce qui est perçu au titre de la taxe d'aménagement par la commune doive être reversée à l'EPCI. Il faudra qu'on soit vigilant sur cette question et sur la façon dont nous devons l'appliquer. Et puis, des mesures de simplification sur les taxes qui ont un faible rendement.

La mesure phare du projet de loi de finances 2022 pour ce qui concerne les collectivités, c'est la réforme des indicateurs financiers. Il est apparu qu'il fallait neutraliser certains des effets et en particulier, ceux liés à la suppression de la taxe d'habitation, qu'il fallait également tenir compte du nouveau panier de ressources des collectivités puisque je rappelle que le transfert du foncier départemental s'est fait au profit des communes et qu'en revanche, les départements perçoivent maintenant une fraction de TVA. Donc, il est évident que lors de la mise en œuvre, on peut constater des disparités ou des choses qu'on n'avait pas parfaitement mesurées avant et qu'il faut donc ajuster. L'objectif est toujours le même : retranscrire le plus fidèlement possible la potentielle richesse des territoires qu'ensuite l'État, par certains dispositifs que j'ai évoqués précédemment, contribue à amender. C'est ce qu'on appelle les dispositifs de péréquation.

En ce qui concerne les indicateurs financiers, il y a un changement concernant le potentiel fiscal. Avant le potentiel fiscal, c'était la base d'imposition des taxes directes par le taux moyen national d'imposition pour chacune des taxes. Maintenant, on ajoutera une fraction de la TVA à n-1, perçue par l'EPCI, donc la Communauté d'Agglomération, qui sera répartie au prorata de la population de la commune. On y imputera aussi une moyenne des trois dernières années des droits de mutation à titre onéreux, donc, ce qui touche les transactions de biens immobiliers, et aussi la taxe sur les pylônes.

Le potentiel financier aussi sera modifié. Ça devient le potentiel fiscal auquel on ajoute la dotation forfaitaire ainsi qu'un certain nombre d'impositions communales. Ces deux critères servent pour le calcul de la dotation de solidarité urbaine, la dotation nationale de péréquation et puis du fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France.

L'effort fiscal, c'est au fond la façon dont on mobilise la richesse fiscale communale, c'est l'effort particulier qu'on demande aux contribuables. On fera intervenir la notion de produits fiscaux levés sur le territoire de la commune et ce sera important pour le calcul de la DSU et de la dotation de péréquation.

Les impacts de la réforme sont résumés sur ce tableau. Je ne vais pas le détailler, mais simplement dire qu'en fonction de ce qui se passera sur chacun des indicateurs, il pourra arriver des choses différentes aux dotations communales avec, dans certains cas, un effet bénéfique et dans d'autres situations, un effet négatif. Nous sommes un peu dans l'incertitude. L'incertitude est telle que le gouvernement, comme c'est souvent le cas en période de modification de fiscalité, a choisi de lisser les impacts entre 2023 et 2028, en particulier pour tous ceux pour qui ça conduirait à des modifications importantes.

Pour rappeler un certain nombre d'éléments de l'année 2021, on a constaté un dynamisme des droits d'enregistrement, les DMTO que j'évoquais précédemment.

Dans les éléments importants, stabilité des dépenses de fonctionnement, une épargne brute plutôt en hausse, des dépenses d'équipement qui ont augmenté, c'est bien entendu lié à l'acquisition du Bois-du-Lys, des recettes d'investissements en baisse puisqu'on a fini d'apurer les recettes liées à l'ANRU. On revient à un schéma classique du versement du FC TVA sur une seule année en une seule fois, l'emprunt, en augmentation en 2021 en lien avec l'achat du Bois-du-Lys.

Un mot du pacte financier fiscal avec la Communauté d'Agglomération. Il a été élaboré en concertation et délibéré le 15 décembre dernier.. Avant, on avait une dotation de solidarité communautaire pour un montant total de 3,6 millions et des fonds de concours à hauteur de 700 000 € annuels, avec une répartition au prorata de la population DGF. La Communauté d'Agglomération s'est fixée un certain nombre d'objectifs dans son projet de territoire et pour toutes les dotations, elle se basera sur la façon dont les projets coïncident avec ce projet de territoire.

Pour vous rappeler quelques objectifs fixés pour la période 2022-2026. En termes de solidarité, on a des objectifs de prévention en matière de santé et de soutien aux malades et à leurs accompagnants, comme l'illustre le projet de mise en place d'une halte-répît Alzheimer et les manifestations et animations de sensibilisation et de prévention. C'est aussi un des objectifs de la Communauté d'Agglomération qui est compétente en matière de santé.

Nous souhaitons aussi intervenir de manière plus forte pour l'inclusion des personnes en situation de handicap. Il y a eu l'opération DuoDay, les partenariats avec les associations, en particulier locales, et nous avons un projet d'une école multisport adaptée. Évidemment, nous voulons poursuivre l'aide aux personnes en situation de fragilité, de précarité.

En termes d'aménagement urbain et de mobilité, les objectifs sont d'aménager le territoire de façon équilibrée, en se servant notamment du futur plan local d'urbanisme, de mettre en place le permis de louer. Ça débouchera peut-être, en tout cas c'est un souhait que nous avons, sur une convention par exemple, avec la SIFAE qui s'occupe des pavillons en voie de marginalisation et des marchands de sommeil.

Favoriser les déplacements et les mobilités douces, il en était question il y a deux jours à la réunion sur le centre-ville avec la poursuite du programme de réfection des voiries et des aménagements de sécurité routière.

L'élaboration d'un plan de circulation, bien sûr, en concertation avec les habitants. Je souhaite que la Communauté d'Agglomération nous explique par exemple, dans le cadre de l'aménagement du Pôle Gare, qui est d'ailleurs à l'enquête publique en ce moment, les conséquences attendues sur nos déplacements, à l'intérieur de la ville et en particulier, en se rapprochant de la gare.

Favoriser les énergies vertes et renouvelables, il y a déjà beaucoup de choses qui ont été faites. Cette année, on souhaite mettre en œuvre une aide financière pour l'achat de récupérateurs d'eau.

Sur la place du 8-Mai-45, on poursuit les études pour mettre en place une brumisation et un acheminement des eaux de pluie vers le jardin Schweitzer. Ce sont des sujets chers à Ali KAMECHE qui travaille sur ces questions et ce qui touche à la maîtrise de la consommation des fluides. Je pense en particulier à l'électricité. Nous poursuivons la transformation de nos luminaires et on doit aller encore plus loin sur la question de l'éclairage puisqu'on sait bien que si on suit l'évolution des courbes de tarification d'EDF, ça va devenir un sujet majeur.

Dans les autres axes d'action, éducation, enfance et culture, nos objectifs sont de lutter contre l'échec scolaire et de donner les meilleures conditions possible de scolarité. Un certain nombre de choses déjà faites, vont se poursuivre. Je pense à l'éveil musical en particulier. Favoriser les ateliers et les animations d'éveil pour les tout-petits, donc l'accessibilité de la ludothèque à toutes les familles et la création d'une halte-garderie. Et pour l'Espace Pierre Bachelet, pouvoir reprendre une activité complète outre les spectacles, les salons, séminaires, etc.,.

On développera des actions en matière de citoyenneté, tranquillité publique, sport et jeunesse. Je les regroupe volontairement et ça correspond d'ailleurs au nouvel organigramme des services présenté en CT récemment. Donc, favoriser la cohésion sociale et la citoyenneté, avec des manifestations et le budget participatif

Au titre de la tranquillité publique, j'évoquerai l'extension de l'amplitude horaire de la police municipale, le renfort des effectifs, et la mise en place à venir de la police intercommunale.

Favoriser les actions pour les jeunes et le sport, c'est le soutien à la pratique sportive, la rénovation des équipements sportifs. En 2022 le gros chantier concerne la piscine et Jean Zay. Ça comprend aussi l'aide financière et logistique aux associations, et les dispositifs de soutien financier à l'obtention du BAFA et du permis de conduire, par exemple.

Cette année, on a ajouté un plan pluriannuel des investissements, PPI, avec une programmation des investissements sur la mandature et une actualisation chaque année, en lien avec la stratégie financière de la collectivité. C'est environ 54 millions d'euros pour la période 2021-2026 avec une moyenne d'investissement d'environ 9 millions par an. Il faut mettre en place dans le cadre d'un PPI, la gestion des autorisations de programmes crédits de paiement. Ça permet d'avoir une visibilité sur une plus longue période, de ce qui se fait, de la façon dont ça va se faire et éventuellement, des aléas dans la réalisation. Évidemment, ça impose de maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement et de dégager un

autofinancement d'environ 4 millions d'euros pour la section d'investissement. Nous renforçons notre recherche de financements, ça paraît évident, sauf que de plus en plus, les collectivités ou l'État fonctionnent par appel à projets, donc il faut être toujours vigilants.

Pour ce premier PPI, on voit que la part aménagement urbain et mobilité est la plus importante. Dans les compétences des collectivités, il est évident que ça représente la partie la plus importante, avec aussi l'entretien des espaces publics, leur transformation...

Une lettre de cadrage a été envoyée aux services. Il n'y a pas d'évolution des dépenses de fonctionnement. Il y a forcément des secteurs où ça augmente un peu, d'autres avec des baisses.

Les grandes tendances en matière de recettes de fonctionnement table sur une hausse de 2,27 %, 1 % des bases fiscales et du produit de la TFPB plus 1,5 % de DGF. Au niveau des dépenses de fonctionnement, on essaie de les limiter autant que faire se peut en anticipant néanmoins l'augmentation des fluides et des matières premières. Et puis, la prise en charge de coûts de fonctionnement supplémentaires liés à de nouveaux sites.

L'évolution du coût par élève pour l'école Sainte-Marie, on a actuellement une discussion avec l'établissement pour une nouvelle évaluation des participations puisqu'il faut faire une distinction maintenant entre les maternels et les primaires,

Des dépenses d'équipements, on a 9 millions d'euros comme je vous l'ai dit, hors acquisition du Bois-du-Lys et des recettes d'investissement pour lesquelles on anticipe la variation qui vous est indiquée là en supposant que tout va pouvoir être mobilisé. On a en particulier l'obtention d'un contrat d'action régionale (CAR) pour le centre-ville.

Concernant les charges de personnel, cette année, il y a le versement de l'indemnité inflation, remboursé par l'État, mais c'est un travail supplémentaire demandé au service DRH. Le camembert reprend, classiquement, en bleu clair, la rémunération chargée, ce qui représente la plus grosse partie.

Pour ce qui concerne les dépenses d'équipements, vous avez une répartition par grand axe. La plus grosse partie des dépenses concerne l'aménagement urbain et les mobilités en matière d'investissement, c'est assez classique dans les communes.

.En matière d'aménagement urbain et de mobilité, j'ai évoqué le centre-ville qui a donné lieu à des réunions publiques récemment. Les voiries communales, le programme de sécurité routière, l'ADAP. l'aménagement de la place du 8 -Mai-45.

Éducation, Enfance et Culture, c'est évidemment l'aménagement de l'école du Bois-du-Lys, les travaux dans les écoles, l'informatisation des écoles, on l'a évoqué en séance de Conseil municipal il y a quelque temps. Des travaux à l'Espace Pierre Bachelet, le plancher de la tribune de l'espace Nino Ferrer.

Pour ce qui est de la tranquillité publique, des sports et de la jeunesse, on prévoit la réhabilitation de la toiture de la piscine et du gymnase Jean Zay, le contrôle d'accès des bâtiments communaux parce qu'on a été soumis à des vols, la poursuite de la vidéoprotection, j'ai entendu dire qu'on serait peut-être un petit peu moins aidé par la Région, apparemment, les dispositifs pris à la Région en matière de bouclier de sécurité semblent être bloqués par le Préfet de Région. Et puis, bien entendu, la poursuite des budgets participatifs 2020, 2021, 2022, pour leur mise en œuvre.

Petit focus sur la dette de la ville, un emprunt qu'on souhaite limiter ou qui sera limité à 3 millions d'euros autant que faire se peut. Une stratégie qui consiste à se dire qu'on veut rembourser plus de capital que d'emprunt, mais parfois c'est compliqué. Le report d'un emprunt de 500 000 € contracté auprès de la Caisse d'épargne à 0,74 %.

L'encours de la dette au 31/12/2021 est de 30 580 000 €, 25 emprunts, une ligne de trésorerie de 2 millions d'euros, dont 100 000 € de ligne de trésorerie pour l'EPB. On travaille principalement avec la Caisse d'Épargne, La Banque Postale, le Crédit Agricole et la SFIL.

Un focus sur la dette de la ville, son taux moyen est de 1,57 %, tout ce qui était moins favorable a été renégocié au fil du temps. Une durée de vie résiduelle de la dette de 12 ans, ce qui en termes d'investissement est raisonnable. Une durée de vie moyenne de six ans et deux mois, soit le temps qu'il nous faut pour la rembourser, les taux fixes en grande majorité. L'extinction de la dette est prévue pour 2041 et notre ratio de désendettement est de 5,44 ans. Pour mémoire, le seuil d'alerte pour les communes est situé à environ 10 ans. Donc, il n'y a pas d'inquiétude et un encours de la dette par habitant de 1 365 €.

Quelques éléments sur l'Espace Pierre Bachelet et ses perspectives. Les spectacles ont repris avec une bonne fréquentation. En revanche, et compte tenu de ce qui est arrivé en début d'année avec les nouvelles difficultés sanitaires, les réunions d'entreprise, salons, c'est difficile. Il y a beaucoup de choses qui ont été soit reportées, soit annulées, c'est les huit annulations qui sont évoquées là. On ne désespère pas néanmoins d'avoir quand même dans le courant de l'année, un certain nombre de nouvelles manifestations qui confirmeront que l'Espace Pierre Bachelet reprend bien. Pour mémoire, 2019 avait été une année où l'équilibre avait été atteint, ce qui est quand même assez remarquable pour une salle de ce type. Donc on ne désespère pas de revenir petit à petit vers cet équilibre.

Le rapport d'orientations budgétaires est fait. Vous avez eu également un document plus complet, plus circonstancié pour donner un certain nombre d'autres éléments et évidemment, la discussion d'orientations budgétaires peut s'installer puisque c'est le but de cette partie de la séance.

M. BENOIST.

M. BENOIST : Oui, pour commencer, je vais un peu commenter la partie sur le contexte national parce qu'après tout, il y a une part quand même importante de nos recettes qui proviennent de l'État.

Concernant le chômage, on se satisfait qu'on nous montre des courbes qui baissent. Il y a 15 jours dans un quotidien, depuis 2010, ils montraient l'évolution de la conduite du chômage et j'ai une pensée pour le Président HOLLANDE parce qu'on voit que la courbe baisse à partir de 2015 alors qu'il avait ouvertement indiqué qu'il avait échoué sur cette question-là. Donc, on voit que les critères, les décomptes varient au fil des années et permettent de voir que des présidents qui n'avaient pas réussi, en fait, quelques années plus tard, on s'aperçoit qu'ils ont réussi.

Sur les propositions face au débat d'orientations budgétaires, vous avez parlé des exonérations sur les constructions de logements sociaux. On ne devrait pas trop être embêtés si on regarde une délibération dans la soirée où le nombre de constructions de logements sociaux s'élève à zéro. Non ?

Remercier aussi avant tout les services pour la présentation graphique du PPI. Ça nous permet d'avoir une vision globale des investissements qui vont courir sur la mandature et de voir qu'effectivement, selon les années, on sera plus ou moins proche des 9 millions d'euros d'investissement. 2021, a priori, on était aux alentours des 11,5 millions.

J'aurais deux petites questions. Il me semblait que la halte-répit Alzheimer existait, alors peut-être que ça s'est arrêté à cause du covid, enfin pour moi, ça existait. Donc, j'aimerais avoir des éléments là-dessus.

Une autre question sur l'étude de la création d'une halle des sports, comme on a acquis le Bois-du-Lys, il y a un gymnase. Est-ce que cette salle des sports correspond à la salle des sports d'opposition qui avait été indiquée durant la campagne ? Si on peut avoir une indication si vous savez où cette halle sera construite, je ne sais pas, au Bois-du-Lys ou à côté de Jean Zay ou un autre lieu pourquoi pas.

Puis, sur la redynamisation du centre-ville, il y a donc eu une réunion cette semaine.

Dans la présentation, je trouve qu'il manquait de liens sur les avantages, les inconvénients qu'il pouvait y avoir vis-à-vis d'abord des commerces et des services qui pourraient se développer sur le secteur. Après, les principales différences, on va dire, c'est le nombre de stationnements sur secteur et l'autre c'est soit un parvis plus végétalisé ou plus minéralisé. Voilà, je trouvais que ça manquait durant cette réunion. Merci.

M. BATTAIL : Mme HALUSKA.

Mme HALUSKA : J'ai lu dans La République, une intervention disant que la Cour des Comptes avait parlé de l'Espace Pierre Bachelet. Donc, je voulais juste avoir une explication par rapport à cet article que j'ai lu la semaine, et un deuxième article concernant le fait qu'on demandait que pour les subventions de plus de 20 000 €, il y ait évaluation. Je crois qu'on en avait parlé l'année dernière, on avait dit que ça serait bien que les associations qui avaient des subventions puissent donner leurs évaluations, on n'en a pas trop parlé.

Par contre, j'aimerais bien intervenir sur la politique de la jeunesse. Vous savez que c'est un peu mon dada. Il y a des choses intéressantes dans ces orientations budgétaires. Je pense que ce n'est pas parce qu'on parle d'équipements et de fonctionnement qu'on ne peut pas parler de l'humain. J'ai l'impression quand même que ça manque d'humanité.. J'ai l'impression que ce n'est que de la pierre dont on parle.

Pour revenir sur ce que disait Vincent par rapport à la réunion Cœur de ville, c'est vrai que je me suis posé la question des commerces et du cœur de ville par rapport au reste de la ville. C'est comme s'il y avait un cœur de ville, puis le reste n'existait pas. Donc, quel est le lien entre ce cœur de ville et notre ville, l'ensemble de la ville ? C'est un peu la question qu'on s'est posée. Puis, je crois que vous avez des commerces dont vous êtes propriétaire. Du coup, je me suis dit : « Mais pourquoi est-ce que la Mairie qui a des locaux n'arrive pas à installer d'autres commerces un peu plus attirants ? »

C'est juste des questions comme ça. Pour le reste, c'est vrai que le terme de développement durable n'apparaît pas vraiment. On parle de lumière, de lampes, de végétalisation, mais je pense qu'on est quand même dans une crise climatique importante et il me semblait que dans nos trois programmes, on disait tous qu'il fallait vraiment faire quelque chose et je n'ai pas le sentiment que ça soit pris en compte, mais peut-être que je me trompe. Merci.

M. LAOUITI : J'aurai une question, mais je vais vous laisser d'abord répondre aux collègues. Je n'ai pas envie qu'on perde le fil de l'eau.

Je pense savoir que dans le rapport d'orientations budgétaires, il faut qu'on précise notamment l'évolution prévisionnelle de l'exécution des dépenses de personnel, des

rémunérations et des avantages en nature et du temps de travail et je n'ai pas réussi à le trouver.

M. BATTAIL : M. LAOUITI, je vais quand même me permettre un élément de réponse, c'est que vous avez largement contribué à la préparation de ce document, en tout cas des éléments contenus. Et je n'ai pas entendu que vous ayez fait mention de ce point-là. Cela dit, s'il doit en faire partie, il est évident qu'on l'implémentera, ça ne pose pas de question.

M. LAOUITI : Je vous avoue qu'on ne m'avait pas transmis ce rapport avant le mois de janvier. On m'avait passé des éléments partiels et j'ai remarqué ce manque lorsque j'ai lu le rapport de la Chambre Régionale des comptes. Je ne pouvais pas intervenir là-dessus. C'était en amont de ma démission en tant que conseiller délégué.

M. BATTAIL : Je vous laisserai reprendre la parole après, je risque peut-être d'oublier des points.

Mme HALUSKA a évoqué l'énergie et la transition énergétique, je crois qu'il y a quand même un certain nombre de choses qui ont été faites. Je rappellerai en premier la géothermie, qui est extrêmement important. On essaie évidemment de l'étendre. En matière d'économie d'énergie, ça ne fait pas partie de notre budget, il va y avoir la réfection de l'isolation des bâtiments de l'abbaye, tout ce qui est l'ensemble immobilier d'Habitat 77, c'est en cours de finalisation. Je pense que ça va dans le sens que vous évoquez.

Vous avez évoqué la question des commerces de centre-ville. On est propriétaire foncier, mais on n'est pas exploitant direct. Donc, ça reste soumis à la volonté de ceux qui veulent développer des activités. On a une perspective actuellement. J'ai bon espoir que ça voit le jour assez rapidement. On va poursuivre notre maîtrise des espaces fonciers, des constructions ou des rez-de-chaussée pour justement soutenir le commerce local. Vous savez qu'une des difficultés principales qui touche à l'installation de commerces, c'est avant tout les loyers. Donc, le fait de maîtriser la propriété, cela nous permet de pouvoir appliquer des tarifs qui conviennent mieux au développement d'activités.

Pour ce qui concerne un certain nombre d'autres éléments évoqués, vous nous avez dit que vous n'avez pas pu en prendre connaissance au préalable, mais ils font l'objet d'éléments du rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Vous avez évoqué les associations, c'est dans le rapport de Chambre Régionale des Comptes. On l'examinera à ce moment-là.

M. BENOIST, vous avez évoqué la question du contexte national ; vous avez remarqué la précaution avec laquelle j'ai abordé ces questions. En période électorale, on peut tordre les chiffres comme on veut, parfois éviter de se rappeler

certaines choses parce que ça arrange, et puis d'autres fois, en faire valoir d'autres parce que ça arrange aussi. Donc, tout ça est à mesurer avec précaution et on voit bien que dans la présentation d'un certain nombre de chiffres que l'on a actuellement, je fais référence à notre balance commerciale, par exemple, dont on parle un peu moins que d'autres chiffres, on n'est pas en situation si favorable que ça. Donc, ça a des effets. Tout ça, ce sont juste des éléments de contexte, des chiffres qui apparaissent dans les publications qu'on nous transmet et ça fait partie du rapport d'orientations budgétaires. Ensuite, l'interprétation est laissée aux savants ou aux partisans d'une façon de voir les choses ou d'une autre. Je crois qu'il faut avoir la modestie de se le dire.

M. BATAIL M. BENOIST, vous avez évoqué la halte répit Alzheimer. Je vais céder la parole à Natacha sur cette question qui lui tient à cœur.

Mme MOUSSARD : Bonsoir. En ce qui concerne la halte répit Alzheimer, en place sur Dammarie, c'est un partenariat avec la Croix-Rouge Française. Ce principe-là ne nous permet pas d'évaluer la prise en charge des personnes. Si on veut faire des activités en plus, on est freiné par la convention avec la Croix-Rouge. Du coup, l'idée est de créer une halte répit, pas une halte détente Alzheimer ,où on va pouvoir offrir des activités complémentaires et une prise en charge un peu plus étoffée.

M. BATAIL : Avec une localisation du nouveau lieu d'accueil au Bois-du-Lys.

Concernant les sports, on a maintenant un équipement supplémentaire avec le Bois-du-Lys. Donc on réfléchit aux activités qui peuvent s'y installer et pour les sports d'opposition , si on est toujours dans un contexte favorable du point de vue budgétaire, on réfléchit à un équipement consacré aux sports d'opposition, c'est ça Dominique ?

M. THERAULAZ : M. le Maire, effectivement, le projet date du précédent mandat, on en avait déjà discuté. L'idée est d'apporter plus de confort et une possibilité d'expansion de la discipline des arts martiaux et du judo, du jujitsu. La salle de tennis de table est aussi exigüe, pour le club et son évolution.

L'idée, c'est de pouvoir ramener ces deux disciplines sur une halle aux sports, mais quelque chose de très simple, pas un gymnase annexe, puisqu'on a le Bois-du-Lys effectivement. A un moment donné, on s'est interrogé sur comment on pourrait donner à ces deux clubs la possibilité de pratiquer au Bois-du-Lys. Mais un gymnase, ça reste quand même pour les sports collectifs, pour les sports de compétition. Donc, c'était dommage de le couper en deux. Pour cette halle aux sports, le lieu n'est pas défini. On a une réunion prochainement avec les services techniques pour étudier le site le plus approprié. L'endroit idéal, c'est le plus près du collège Doisneau et le plus près du lycée puisque ça nous permettra peut-être

de dégager des subventions. Il y a des aides aussi de l'État, sur la Région, sur les 5 000 équipements fléchés par le gouvernement.

M. BATAIL : Pour être parfaitement transparent, on a pensé pendant un moment utiliser le gymnase du Bois-du-Lys et le destiner, soit à ces deux activités-là, soit à l'une et peut-être pas l'autre. Il semble que ça ne convienne pas aux deux associations, donc, on va procéder autrement. Voilà où on en est.

Est-ce que j'ai oublié quelque chose ou quelqu'un dans mes réponses ou est-ce que, à ce stade-là, on peut considérer qu'on a débattu, excepté l'intervention de M. AICHI ?

M. AICHI : Merci, M. le Maire. Je reviens juste une petite seconde sur le Clos Saint-Louis, il n'en est pas fait mention sur le document. Est-ce que ça sous-entend que seuls l'agglomération et l'EPA Sénart portent au niveau des études ? Est-ce que la participation de la Ville est insignifiante ou inexistante ? Si on peut avoir des éclaircissements par rapport au Clos Saint-Louis, merci.

M. BATAIL : Il y a deux délibérations qui traitent de cette question et qui viennent un peu plus loin dans l'ordre du jour.

Mme HALUSKA : Je ne me souviens plus si la Caisse des écoles fait partie du débat d'orientations budgétaires. Vous avez une caisse des écoles ?

M. BATAIL : Non. Ça n'existe plus.

Mme HALUSKA : Bon, c'est dommage. C'était bien pourtant.

M. BATAIL : Mais ça remonte quand même aux calendes grecques, ça fait quand même belle lurette, 20 ans, à peu près, de mémoire. Ensuite, c'est devenu « Vivre à l'école », etc.

M. SEGERER.

M. SEGERER : Oui, bonjour à tous, merci. Je voulais juste faire un petit commentaire sur la forme du document qui nous a été communiqué et sur la forme du document que vous nous avez passé en diaporama et que vous nous avez commenté. C'est plus me féliciter des changements. Je trouve que le diaporama est intéressant et que le document est intéressant. Maintenant, il y a deux, trois petites choses qui pourraient rendre les deux encore plus intéressants. C'était un petit peu difficile parfois de faire le lien entre le diaporama et la partie que nous avons à notre disposition. Cela pourrait être résolu en faisant davantage concorder les titres.

Une autre idée, j'avais déjà pensé ça l'année dernière mais j'y repense cette année, c'est lors de la présentation de données, ça pourrait être intéressant d'avoir une

petite indication dans le temps, c'est-à-dire des données comparées entre cette année et l'année dernière par exemple, ou la mandature précédente.

Enfin, je voulais me réjouir publiquement du fait que les indications de la Cour des Comptes Régionale ont été pour une grande partie, intégrées dans la présentation du document. Je trouve ça très intéressant d'avoir le poids des dépenses prévues pour l'année pondérée dans l'indication des dépenses sur la mandature. Je trouve que c'est un énorme progrès et ça permet de se rendre compte de l'importance des grands projets. Alors sans porter de jugement sur leur bien-fondé, l'heure du bilan viendra, en faisant un peu une différence entre des grands projets dont on sait qu'ils commencent déjà à s'amortir en termes d'investissement ou en tout cas avec un amortissement qui est très largement fléché et puis, d'autres grands projets dont l'avenir est un peu plus incertain et dépendant de la conjoncture.

M. BATAIL : Merci de ces remarques que je prends pour positives. Pour ce qui concerne le PPI, simplement pour que ce soit bien clair, un PPI est évolutif, c'est-à-dire que ce qu'on fixe, on fixe des autorisations de programme. On se dit : « Voilà, on s'engage pour à peu près ça à terme. » D'abord, on est soumis à révision en fonction du temps exact qu'on met à faire les choses et on peut aussi concevoir d'avoir des pauses au sein de ce PPI, mais ça permet à un moment donné, vous avez raison, de refaire le point et de savoir où on en est.

Je vous demande maintenant de prendre acte que cette discussion budgétaire a eu lieu. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des personnes qui ne prennent pas part au vote ? On va donc considérer que nous avons débattu de nos orientations budgétaires.

APRÈS EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE :

- du débat d'orientations budgétaires 2022.

5. 2022-005 – Modification du tableau des effectifs

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Je ne rappelle pas les tenants et les aboutissants qui conduisent à la présentation de ce tableau.

Le tableau est un petit peu difficile à lire, mais vous avez la répartition à la fois des postes, de leur nature, des catégories auxquelles ils correspondent. Vous verrez que ça correspond aussi à un certain nombre d'avancements de grade, de réussite à concours ou de recrutement. On évoque aussi la suppression du service médiation, mais pas la suppression des médiateurs. Ils sont simplement réaffectés

et rattachés à la direction tranquillité publique , c'est un sujet qu'on a évoqué en CT.

Le transfert du service Logement et de ses agents au CCAS de la ville et la création d'un poste d'agent de maîtrise en tant que responsable de la ferme pédagogique puisqu'il y a eu un départ

Est-ce qu'il y a des questions ou des demandes intervention ?

M. AICHI.

M. AICHI : Quelles sont les missions des médiateurs sur la Tranquillité publique ? Et pourquoi pas la Jeunesse, je ne sais pas, ou la culture ?

M. BATAIL : Ils sont médiateurs au service jeunesse, ça me semble être une belle mission, je ne vois pas le sens de la question...

M. AICHI : Il risque d'y avoir confusion. Qui dit Tranquillité publique, peut-être ils doivent rejoindre notre police municipale ? Non, pas forcément ?

M. BATAIL : C'est pour des raisons d'organisation interne et de sens qu'on a choisi de créer une nouvelle direction qui regroupe à la fois tout ce qui touche à la tranquillité publique, la jeunesse, le sport etc., Il est évident qu'on ne demande pas à des médiateurs d'être des policiers municipaux et on ne demande aux policiers municipaux d'être des médiateurs. Ils continueront à faire de la médiation auprès de la jeunesse, et en particulier à l'espace des jeunes.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou d'autres interventions ? Non ? On va le mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? NPPV ? M. LAOUITI. Je vous remercie.

APRÈS EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'adopter la modification du tableau des effectifs.

6. 2022-006 – Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Île-de-France – Contrôle des comptes et examen de la gestion de la Commune de Dammarie-lès-Lys pour les exercices 2015 et suivants

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : On va donc passer au point concernant la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Île-de-France, qui a porté sur le contrôle des comptes et

l'examen de la gestion de la commune pour les exercices 2015 et suivants. On vous rappelle les missions de ce contrôle et la façon dont il s'est effectué.

Je ne résiste pas au plaisir de vous dire que le rapport fait apparaître une gestion très satisfaisante de la collectivité et conclut aux recommandations suivantes , en régularité :

N° 1, publier sur le site Internet la liste des associations recevant plus de 23 000 € de subventions de fonctionnement. C'est fait.

Recommandation n° 2 : compléter le document unique d'évaluation des risques professionnels. Le document unique a disparu au moment du crash informatique, il est en voie de reconstitution, par catégorie de métier. D'ailleurs, nous venons de finaliser le recrutement d'un nouveau préventeur. Une de ses missions, c'est de poursuivre la reconstruction du document unique.

Ensuite, il y a des recommandations de performance :

N°1 : une programmation pluriannuelle des investissements actualisée chaque année dans le rapport d'orientations budgétaires. C'est fait.

Mettre en place un registre listant les conseillers municipaux qui occupent des fonctions de président d'association. C'est fait aussi auprès de l'administration générale.

N 3, mettre en place des indicateurs pour évaluer l'activité des associations qui reçoivent plus de 23 000 € de subventions de fonctionnement par an et organiser une reddition d'information dans les délais contractuels. Ça, c'est un petit peu plus compliqué je dois dire, à mettre en œuvre avec le football, mais on ne désespère pas d'y arriver. Les objectifs quantitatifs sont toujours assez faciles à évaluer. En revanche, quand les objectifs touchent l'encadrement, la mission sociale, les projets, trouver des indicateurs c'est plus compliqué.

La convention vient à expiration. Il va donc falloir qu'on trouve des indicateurs objectifs pour qu'on puisse évaluer la façon, par exemple, dont le club s'implique dans le foot féminin, dont il s'implique dans un certain nombre de missions de prévention. Il y a peu de temps, j'ai reçu des étudiants de ASSAS qui ont comme projet de travailler sur la mise au point d'indicateurs tels que cela. Je me suis dit : « Faisons confiance à la jeunesse. Ils auront une approche peut être plus large.

Le point 5 est de soumettre au vote du Conseil municipal un règlement intérieur du personnel. Il est en cours avec des échanges entre les représentants du personnel et la Direction des ressources humaines. On devrait délibérer en juin ou en septembre.

Voilà résumé de façon succincte le travail des magistrats. Pour information, cela représente aussi beaucoup de travail pour la Ville. On voit ça toujours du côté des magistrats, mais pour accompagner, implémenter la réflexion des magistrats et en particulier en période où on avait perdu une bonne partie des données, ça n'a pas toujours été facile. J'en profite pour saluer le travail qui a été fait par l'ensemble des services pour reconstituer et fournir les documents qui nous étaient demandés. Evidemment, nous sommes là pour en débattre.

M. AICHI.

M. AICHI : Juste un témoignage concernant le club de foot. Loin de faire la promotion du diktat du foot parce que le PSG, ils ont gagné contre le Real, mais il faut quand même un témoignage dans du travail accompli par le club. C'est un outil de prévention, vous l'avez très bien souligné M. le Maire, au même titre que les autres associations quel que soit le champ de l'action. Peut-être à un moment ou à un autre, il faut accompagner aussi ce club. J'ai le témoignage des deux collègues, Doisneau et Politzer, un lien qui se fait avec le club, pas quotidiennement bien sûr, mais régulier sur la scolarité des enfants et surtout les deux séances au foot. Ces deux séances gagnées contre un autre diktat qui est le téléphone et la tablette.

Voilà, c'est juste un petit témoignage par rapport au club, mais je vous rejoins dans l'idée de les accompagner pour les rapports d'activité, pour la gestion du club.

M. BATAIL : Merci, effectivement, mais c'est compliqué. Ce n'est pas une question de personnes, mais de critères objectifs à trouver. Je rappelle que c'est quand même la première subvention en matière associative. Certes, le foot, c'est important, surtout quand une équipe française gagne, mais on souhaite vraiment que la dimension prévention, vie en commun soit vraiment au centre. Il y a quelque temps, Jean-Marc MORMECK était présent à leurs côtés. On veut développer des partenariats de cette nature et à partir de là, travailler sur des objectifs mesurables. On va reprendre nos réflexions et il n'y a pas de raison, on va y arriver.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires ?

M. BENOIST.

M. BENOIST : Juste une question sur les provisions pour contentieux. Vous vous êtes mis aussi à jour sur ce sujet ?

M. BATAIL : Oui. Il y avait une question qui était en suspens. Le contentieux évoqué par la Chambre Régionale des Comptes, c'est ce qui nous opposait à la pharmacie de l'abbaye. C'est un dossier qui a traîné dans le temps, dans le cadre du programme ANRU.

Quand je discute avec des collègues qui ont de grosses opérations ANRU en cours, ils m'expliquent toujours que ce qui vient en dernier, c'est toujours la question des commerces, etc., parce qu'on touche à l'activité des personnes et à leur manière de gagner leur vie. Donc évidemment, c'est important. Il y a des évaluations qui traînent en longueur. C'est vrai qu'il aurait fallu provisionner. Pour la présentation des comptes, on a affaire à des magistrats. Ils nous disent : « Il faut inscrire dans le budget. », mais il faut savoir ce qu'on doit potentiellement, ou ce qu'on risque de payer. Je peux vous assurer que j'ai un peu mouillé la chemise sur ce dossier. On ne s'en est pas si mal sorti au regard du contentieux qui avait empiré pendant plus d'une dizaine d'années. Maintenant, on va inscrire en provision les contentieux auxquels une commune peut être soumise.

Autre question ou remarque ? Il s'agit d'une communication. On prend acte, on a communiqué sur le sujet.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE DE PRENDRE ACTE :

- De la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France – Contrôle des comptes et examen de la gestion de la Commune de Dammarie-lès-Lys pour les exercices 2015 et suivants

7. 2022-007 – Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour la réhabilitation et l'extension du centre de loisirs, partie maternelle

Mme Patricia CHARRETIER, Adjointe au Maire : La Ville de Dammarie-lès-Lys a saisi l'opportunité de racheter le domaine du Bois-du-Lys qui est une vaste propriété de plusieurs hectares, dont la partie centre de loisirs était louée par la municipalité depuis plus de dix ans, afin d'y construire un nouveau groupe scolaire d'une part, et de rénover et d'agrandir, d'autre part, le périmètre dédié aux maternelles du centre de loisirs.

Situé en bord de forêt avec un double accès sur le chemin du clocher et de l'avenue Gabriel Péri, cet espace bénéficie de structures sportives : un gymnase, des tennis, un stade et un grand parc arboré, qui en font un lieu idéal pour accueillir nos projets. L'agrandissement de la structure maternelle et sa rénovation permettront d'augmenter les effectifs répondant ainsi à la demande des familles car nous manquons actuellement de place et sommes contraints de refuser des inscriptions. Actuellement, notre capacité d'accueil est de 90 enfants les mercredis et 68 pendant les vacances. Le fait de pouvoir réhabiliter les salles inutilisées jusqu'à

présent permettra de bénéficier d'un agrément plus important au regard de la réglementation en la matière.

C'est une surface globale de 190 m² qui sera réhabilitée afin d'accueillir 34 enfants supplémentaires sur la tranche des maternelles et 50 élémentaires. L'objectif est d'ouvrir cette structure à la rentrée de 2022. La CAF, développant des aides à l'investissement dans ce domaine, nous sollicitons une subvention la plus élevée possible auprès de cet organisme.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de décider d'autoriser le Maire à présenter une demande de subvention auprès de la CAF et de la signer.

M. BATAIL : Merci, Mme CHARRETIER. Est-ce qu'il y a des questions ou des demandes d'intervention ?

Mme HALUSKA.

Mme HALUSKA : Je voulais juste savoir, le fait qu'il y a eu pas mal de logements construits, les écoles vont réussir à absorber l'ensemble des nouveaux arrivants même avec le Bois-du-Lys ?

M. BATAIL : Je pense que nous avons déjà exposé ce point avec la carte scolaire. Je n'ai pas d'inquiétude à ce sujet..

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Oui, M. LAOUITI.

M. LAOUITI : J'ai cru comprendre que les travaux allaient s'étaler jusqu'à cet été pour l'ouverture d'une classe, éventuellement au mois de septembre dans la presse. Mme CHARRETIER a dit que dans le cas où l'ouverture ne se ferait pas au mois de septembre, les élèves seraient absorbés le temps qu'on fasse l'ouverture. Je me demande pourquoi on se presse parce qu'étant donnée l'évolution des travaux dans des bâtiments publics, j'ai de forts doutes sur une ouverture au mois de septembre.

Pourquoi on ne se pose pas, on ne fait pas une rentrée dans cette école en 2023 ? Les inscriptions vont se faire là, il y a beaucoup de doutes sur le fait qu'on puisse ouvrir l'école au mois de septembre. Pourquoi on ne prend pas le temps de faire bien les choses au lieu de se presser, et peut-être ne même pas avoir une ouverture au mois de septembre. Quid des élèves qui seront inscrits parce que les inscriptions se font dans les mois de mars, avril, je crois, pour une affectation au mois de juin. Ils devront aller au Bois-du-Lys, mais ils vont peut-être faire leur rentrée dans d'autres écoles ? Est-ce qu'en cours d'année on va les changer ? Est-ce qu'on va attendre l'année prochaine ?

Je pense qu'il aurait été préférable de se poser, de laisser faire les travaux d'une manière tranquille parce que là, c'est prévu pour une fin de travaux au mois d'août, on sait très bien que les travaux risquent d'aller un peu plus loin. En tout cas, il y

a un risque, j'aurais préféré qu'on décale carrément l'ouverture en 2023 et faire la refonte de la carte scolaire pour 2023 pour vraiment se laisser le temps de faire bien les choses.

M. BATAIL : C'est votre appréciation. On peut avoir des inquiétudes de façon générale sur les travaux, notamment dans la période actuelle. Jusqu'ici, ça suit son cours et l'Education nationale nous suit aussi puisqu'on a eu, pas plus tard qu'une quinzaine de jours, une réunion avec les responsables locaux de l'Education nationale sur ce sujet.

Il est évident que si, en cours de route, il y a des éléments particuliers, par exemple, je ne sais pas, des pluies diluviennes qui s'abattent sur Dammarie-lès-Lys et que le chantier ne peut pas avancer, on reverra notre position, mais je pense que la peur n'évite pas le danger comme on dit et donc, je suis pour ma part, pour l'instant, assez confiant. Donc, je ne vois pas de raison de changer de calendrier que vous avez approuvé en son temps. Mais évidemment, en cas de besoin, on n'exclut pas de revoir notre position.

M. LAOUITI : Si je peux faire une dernière remarque, entretemps, a été choisi un architecte, à côté du château des Bouillants là, la maison de la Petite Enfance et le Pôle santé, cet architecte, lors des précédents travaux qu'il a effectués pour la ville a montré qu'il était souvent en retard. Voilà pourquoi mon avis a changé. Mais peut-être que le temps me donnera raison, peut-être qu'il me donnera tort. On verra dans les prochaines semaines, je pense. Le début des travaux était prévu pour le mois de décembre lorsque j'avais émis un avis favorable. Je crois qu'ils ont commencé qu'au mois de février.

M. BATAIL : Nous vous remercions de cette invitation à la prudence. En tout cas, puisque vous portez un jugement sur le travail d'une personne, en ce qui concerne le Pôle santé, il a été au rendez-vous. Ca n'exclut pas des difficultés en fin de chantier, c'est toujours là que ça survient, au moment des finitions.

Est-ce qu'il y a d'autres questions et d'autres demandes d'information ? Non ?

M. POUTEAU.

M. POUTEAU : Je voulais juste féliciter l'équipe d'animation du Bois-du-Lys, parce qu'ils ont été envahis sur le parking. Ils ont dû s'adapter avec des messages par mail à toutes les familles, qui a permis une organisation en amont, c'était super bien organisé. Les équipes techniques aussi qui ont fait des aménagements pour éviter un nouvel envahissement. Tout ça, c'est aussi, je pense, pas facile de s'adapter à des choses qui sont indépendantes de la volonté

Voilà, félicitations à eux

M. BATAIL : Je vais transmettre les félicitations à mon voisin de droite parce que ce jour-là, quand il y a eu les occupations dont vous parlez, il a mouillé la chemise et au sens propre puisqu'il pleuvait, merci, Alain.

Il faut qu'on vote. Y a-t-il des votes contre cette demande de subvention ? Non ? Abstention ? NPPV ? Je vous remercie.

APRÈS EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'approuver la demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour la réhabilitation et l'extension du centre de loisirs, partie maternelle.

8. 2022-008 - Participation des communes de résidence aux frais de scolarité des élèves ULIS scolarisés dans les écoles publiques de Dammarie-lès-Lys - Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires

Mme Patricia CHARRETIER, Adjointe au Maire : Notre commune est sollicitée par certaines autres communes du département pour participer au remboursement des frais de scolarité pour les élèves relevant des unités localisées pour l'inclusion scolaire, résidents à Dammarie-lès-Lys mais scolarisés dans d'autres communes.

L'inscription des enfants en ULIS n'est pas soumise à l'approbation des maires des communes d'accueil et de résidence, mais est décidée par l'inspection académique en fonction des notifications prises par la commission des droits à l'autonomie des personnes handicapées, la MDPH. L'effectif des classes ULIS à Dammarie-lès-Lys pour cette année, c'est le nombre actualisé, est de 39 et non 41 élèves pour un total de 2 648 enfants scolarisés dans les écoles publiques du premier degré. Sur ces 39 élèves d'ULIS, il y en a 25 qui habitent hors commune.

La participation financière demandée aux communes de résidence de ces enfants en application de ce dispositif est fixée par référence à un coût moyen de scolarisation qui est déterminé sur la base des dépenses de fonctionnement de l'ensemble des écoles publiques de la commune d'accueil, écoles maternelles et élémentaires. Pour Dammarie-lès-Lys, ce montant est fixé à 720 €.

Il est proposé aux membres du Conseil :

- De décider de fixer à 720 € par élève la participation des communes de résidence des familles non dammariennes dont l'enfant est scolarisé à Dammarie-lès-Lys. Ce montant correspond au coût moyen des frais de scolarité d'un élève dammarien ;

- D'autoriser le Maire à solliciter auprès des communes concernées le versement de cette participation et à signer les conventions et tout document relatif à ce dossier ;
- D'autoriser M. le Maire à verser au titre de la réciprocité, les participations réclamées par les communes pour les enfants dammariens scolarisés dans les communes d'accueil et de dire que les crédits seront prévus au budget primitif de la Commune.

M. BATAIL : Est-ce qu'il y a des questions ou des demandes d'intervention sur ce point ? Je n'en vois pas.

On va le mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? NPPV ? C'est approuvé à l'unanimité pour les ULIS.

APRÈS EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'approuver la participation des communes de résidence aux frais de scolarité des élèves ULIS scolarisés dans les écoles publiques de Dammarie-lès-Lys.

9. 2022-009 - Actualisation de la composition de diverses instances et commissions municipales

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : M. LAOUITI a souhaité mettre un terme à ses fonctions de Conseiller municipal délégué ainsi que ses représentations au sein de différentes instances et commissions. Il convient donc de procéder à son remplacement.

Pour la commission des finances, il est proposé Mme Jeanina LE PAPE ;

Pour la commission consultative des services publics locaux, il est proposé M. Sylvain JONNET ;

Pour la représentation de la Ville au sein du conseil d'administration du collège Politzer, il est proposé M. Ali KAMECHE.

La délibération dit ce que je viens de vous dire sous une autre forme.

Est-ce qu'il y a des questions ou des demandes d'intervention ?

M. BENOIST.

M. BENOIST : Oui, concernant la commission des finances, M. LAOUITI était le Vice-Président en charge de cette commission, je voulais savoir si Mme LE PAPE reprenait cette fonction ou si c'était un autre membre de la commission

M. BATAIL : C'est Alain SAUSSAC qui reprendra cette fonction, mais je pense qu'il appartient à la commission de régulariser ce point.

Y a-t-il d'autres questions ? Non ? On va le mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? J'en vois deux, c'est ça ? NPPV ? Je vous remercie.

APRÈS EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'approuver l'actualisation de la composition de diverses instances et commissions municipales.

10.2022-010 - Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture et livraison de papeterie et de fournitures scolaires entre les communes de Dammarie-lès-Lys, Boissise-le-Roi et Pringy

Mme Patricia CHARRETIER, Adjointe au Maire : Les communes de Dammarie-lès-Lys, Boissise-le-Roi et Pringy, le 8 mai 2021, ont formé un groupe de commandes afin d'optimiser leurs commandes de fournitures et de livraison de papeterie et de fournitures scolaires. Compte tenu de nombreux dysfonctionnements constatés pendant l'exécution de l'accord-cadre, ces trois communes ont décidé de ne pas reconduire ledit accord-cadre, conformément à l'article 1.2 des actes d'engagement respectif.

Ces trois communes souhaitent constituer un nouveau groupement de commandes afin de s'unir en vue d'optimiser leurs commandes relatives à la fourniture et à la livraison de papeterie et de fournitures scolaires à travers un nouvel accord-cadre à bons de commande et de relancer une nouvelle consultation. La constitution d'un groupement de commandes nécessite la signature par ses membres d'une convention constitutive de groupement et la désignation d'un membre coordinateur ayant la charge de mener la procédure de passation du marché.

Il est donc nécessaire de signer une nouvelle convention constitutive du nouveau groupement de commandes formé entre les communes de Dammarie-lès-Lys, Boissise-le-Roi et Pringy.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de décider :

- d'autoriser l'adhésion de la Commune de Dammarie-lès-Lys au groupement de commandes ayant pour objet la fourniture et la livraison de papeterie et de fournitures scolaires,
- d'accepter les termes du projet de la convention constitutive du groupement de commandes qui est jointe en annexe, ayant pour objet toujours la même chose, la fourniture et la livraison de papeterie et fournitures scolaires,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer cette convention, ainsi que tous les documents nécessaires à la constitution du groupement de commandes et prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération,
- d'autoriser le lancement de la consultation sous forme de l'accord-cadre à bons de commande avec une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément à l'article R.2124-2 du Code de la commande publique, enfin,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents liés à la passation de cet accord pour le compte des membres du groupement de commandes.

M. BATAIL : Y a-t-il des questions sur ce groupement de commandes ? Questions ? Non ? Intervention non plus ?

On va le mettre aux voix. Vote contre ? Abstention ? NPPV. Je vous remercie. Merci, Patricia.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

D'approuver la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture et livraison de papeterie et de fournitures scolaires entre les communes de Dammarie-lès-Lys, Boissise-le-Roi et Pringy.

11.2022-011 - Projet d'avenant n° 1 au Plan partenarial de gestion de la demande et de l'information des demandeurs (PPGDID) - Mise en place d'un système de cotation de la demande.

M. BATAIL : Le point suivant, c'est le projet d'avenant n° 1 au PPGDID, le plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs. C'est Sylvie PAGES qui nous en parle.

Mme Sylvie PAGES, Adjointe au Maire : Le PPGDID a été imposé par la loi ALUR de 2014, loi sur l'égalité et la citoyenneté et la loi ELAN de 2018 qui a modifié en profondeur la politique d'attribution des logements. Ces réformes sont mises en place par les EPCI.

Le PPGDID a été validé par une première CIL le 20 décembre 2017 avec les créations de bureaux d'enregistrement de différents niveaux. Dammarie-lès-Lys fait partie d'un bureau d'enregistrement du plus haut niveau. Il informe, gère et suit les demandes jusqu'à ce qu'il y ait une obtention d'appartement. D'autres ne font que l'enregistrement de la demande au niveau du SNA et cet enregistrement se traduit par la délivrance d'un numéro d'enregistrement. Pour le moment, on s'arrêtait là. Facultatif en 2017, la loi ELAN a rendu obligatoire la cotation pour la demande et cela devait être applicable en 2021. Les bailleurs se sont un petit peu rebellés et ont obtenu une mise en application de la loi en 2023. Pour notre part, l'EPCI a choisi de travailler en amont sur cette cotation. Le CHRH, Comité Régionale de l'Habitat et de l'Hébergement nous propose une grille. Il y a une grille obligatoire que vous trouvez dans le document qui vous a été délivré, qui met en première position le DALO et les femmes battues. Nous nous sommes un peu battu avec l'État et nous avons obtenu qu'il y ait en parallèle des critères facultatifs.

La liste des critères facultatifs, vous la trouverez au dos de la première page. Vous verrez que les cotations, les pondérations sont quand même très faibles. Ce qu'on a voulu pousser le plus, c'est la présence sur le territoire de l'EPCI pour éviter les transports et pour favoriser le développement durable. Pour équilibrer un petit peu, nous avons également décidé d'établir un bonus et un malus. Le bonus est donné à l'administré qui, le jour où il vient enregistrer sa demande après avoir reçu une proposition de logement, nous amène un dossier complet. Il y a deux malus : un malus pour des fausses déclarations, ce qui malheureusement n'est pas rare et un malus pour refus de logement adapté, c'est-à-dire des personnes qui nous demandent un T4, qui obtiennent un T4 et qui trouvent qu'il leur fallait aussi un balcon. Il n'y a pas de balcon donc, ils refusent le logement. On va faire une deuxième proposition de T4 quand on en aura un, parce que c'est une denrée rare, et s'ils refusent une deuxième fois parce qu'il y a une douche et pas une baignoire, là, ils obtiennent un malus de 50 points et ils auront trois ans de délai pour obtenir un logement.

Ce projet d'avenant a été soumis à la CIL du 30 novembre 2021, a fait l'objet d'un premier passage en conseil communautaire le 15 décembre 2021 et avait été approuvé lors de la CIL plénière du 30 novembre en présence de la Préfète s'occupant de l'égalité des chances.

Aujourd'hui, nous vous soumettons conformément à l'article L.441 2.2 du CCH pour que le Conseil municipal acte ce système de cotation. Je pense qu'il n'y a pas de vote.

M. BATTAIL : C'est un projet d'avenant n° 1 au plan partenarial, je pense qu'on doit le voter quand même. Sur le principe, c'est plutôt l'EPCI qui s'est prononcé puisque c'est lui qui l'acceptera, mais je pense que c'est soumis néanmoins à l'approbation des Conseils municipaux.

Mme HALUSKA : J'aimerais savoir le calcul de la pondération pour le facultatif et le local. Qui est-ce qui l'a choisi, enfin, les critères de 10-5 ?

Mme PAGES : Ce sont les membres de la CIL.

Mme HALUSKA : Il y en a un qui me gêne. Je trouve que c'est dommage. Du coup, ça ne pouvait pas être plus de 10, je veux dire ?

Mme PAGES : Non.

Mme HALUSKA : D'accord. Si on dit « habite la commune », ça ne pouvait être que 10, c'est ça ?

Mme PAGES : Exactement. C'est pour ça que ça nous pose quand même beaucoup de problèmes parce que tout ce qui nous est imposé, c'est 100 pour le DALO, 50 pour le reste, mais ce qu'on a en facultatif, on ne pouvait pas monter au-delà de 10, sauf pour le bonus et le malus.

Mme HALUSKA : D'accord, je trouvais qu'effectivement, quand on habite la commune...

Mme PAGES : Oui, on est prioritaire. Mais malheureusement, ce n'est pas forcément ce qui va arriver.

M. BATTAIL : M. SEGERER.

M. SEGERER : Je voulais faire deux remarques. Le logement social, le droit au logement comme son nom l'indique, c'est un droit. Si on doit gérer des priorités, c'est bien que ce droit n'est pas acquis, c'est-à-dire que les collectivités ne mettent pas à la disposition des ayants droit les logements suffisants. Donc, je suis un peu surpris. Qu'il y ait un régime de priorité, c'est inévitable parce qu'il faut bien choisir, mais dans les termes bonus et malus, je vois un jugement moral que je ne comprends pas. Bonus ou malus, d'abord il peut très bien y avoir des gens qui malgré tous leurs efforts, ne parviennent pas à réunir un dossier complet. Plus les gens sont dans des situations compliquées et plus, ça risque de se produire, mais plus généralement pour moi, les gens prétendent à un droit, s'ils trichent, s'ils ne respectent la loi, là, ce n'est plus du malus, c'est simplement qu'ils se mettent hors-

la-loi. Sinon, je ne vois pas la nécessité d'utiliser des termes moraux comme ceux-là dans un domaine où l'Etat, pour commencer déjà, mais aussi les collectivités, ne font pas tout ce que la loi leur demande de faire.

Mme PAGES : Je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous. Ce qui est certain, c'est que nous n'avons pas assez de logements, que nous avons 4 000 demandes enregistrées à Dammarie à l'heure actuelle et que nous n'avons plus de turn-over.

M. SEGERER : Ca ne correspond pas à la teneur de mon intervention. J'ai fait le constat qu'il n'y avait pas suffisamment de logements pour tous, et donc, on était obligé de mettre au point des critères de sélection là où il ne devrait pas y en avoir. Je suis d'accord avec vous là-dessus. C'est une situation malheureusement généralisée, mais ma remarque portait sur l'aspect moral des termes bonus et malus.

Mme PAGES : Les termes bonus et malus sont peut-être mal choisis, mais on a quand même été obligé d'essayer d'équilibrer les demandes parce que ça veut dire qu'on va prendre tous les DALO. Et si on prend tous les DALO, la mixité sociale, il n'y en aura pas beaucoup.

M. BATTAIL : C'est vrai que le bonus-malus, je pense qu'il faut l'appliquer au dossier, et le dossier, ce n'est pas la personne. En revanche, il y a peut-être des points de bonification, des points positifs ou des points négatifs, peut-être faudrait-il changer l'appellation, mais je crois qu'elle tient à la façon dont le CRHH lui-même les libelle.

Je pense vraiment que l'ancrage territorial est fondamental. D'ailleurs, il ne se poserait certainement pas si on n'était pas à l'échelon de l'Île-de-France, de manière générale, en situation tendue du point de vue du logement. À ce moment-là, il n'y aurait plus de raison d'avoir des points positifs ou des points négatifs. Une des questions fondamentales sur laquelle il faut absolument mettre toutes les possibilités de notre côté, c'est l'action foncière. Je pense que c'est là que tout se joue au départ. Si on part avec des fonciers extrêmement chers, on n'arrive tout simplement pas à produire ensuite du logement abordable, quelle que soit la catégorie du logement. Donc, il y a l'action de l'établissement public et foncier puisqu'il y en a un en Île-de-France pour acquérir des terrains et ensuite pouvoir les offrir à des opérateurs, quelle que soit la nature des programmes qu'ils mènent. Là, on parle vraiment de construction au sens global parce que je suis persuadé que si on n'est pas en situation complètement tendue et qu'on lève au moins de manière significative ce verrou, on va produire du logement de natures différentes et à ce moment-là, permettre aux personnes d'avoir de nouveau ce qu'on appelle une mobilité en matière de logement.

Deuxième dispositif qu'il faut étudier, il est nouveau dans son développement, c'est ce qu'on appelle le bail irréal et solidaire, c'est-à-dire la dissociation de ce qui est le prix du foncier, le foncier lui-même, qui devient la propriété d'un office foncier solidaire, du bâtiment construit qui, lui, devient une fraction de la propriété. Ça permet, dans des zones où les prix ont considérablement augmenté, de faire chuter lesdits prix d'environ 25 à 30 %. C'est moins sensible dans notre département où les prix de l'immobilier sont quand même moins élevés que dans d'autres, encore que, petit à petit, ça va plus vite même qu'on ne pense. Je suis assez d'accord pour dire que ce n'est pas un dispositif tel que celui-là qui va améliorer la situation de ceux qui sont les demandeurs. Néanmoins, un principe de bon sens, et c'est ce qu'on a voulu rappeler à l'échelon communautaire, c'est privilégier la notion de territoire ou tenter de la privilégier. On le sait tous – des personnes s'implantent à Dammarie-lès-Lys, mais elles y viennent juste pour le logement, et n'ont pas d'attache avec la ville.. Ça devient de la consommation de logement, ce n'est pas un jugement moral, c'est juste qu'on a de plus en plus de mal à ancrer les personnes dans un territoire et que ça génère une kyrielle de problèmes qui, s'ils ne découlent pas exclusivement de ça, en tout cas, peuvent y trouver une partie de leur origine.

Je pense que sur le fond, c'est raisonnable d'avoir ces chiffres. Après, je suis assez d'accord avec vous, ce n'est pas un bonus réellement ou un malus.

Mme PAGES : Il y a un autre sujet dont peu de gens sont au courant. Nous avons maintenant un bailleur sur la ville qui, pour ses commissions d'attribution de logement, travaille uniquement par vote, c'est-à-dire que nous n'avons plus aucun contact humain. On ne sait pas qui on a en face de nous, qui va arriver sur la ville, si c'est quelqu'un qui voulait vraiment arriver sur la ville. M. KAMECHE a fait suffisamment partie de la commission de logement pour savoir que c'est un problème et je suis d'accord avec Mme HALUSKA, il faut absolument qu'on priorise les habitants de Dammarie-lès-Lys.

M. SEGERER : Encore une fois, je ne mettais pas du tout en doute la nécessité d'établir des critères ni la pertinence de ces critères. Je rappelais juste le cadre général.

Mme PAGES : En fait, ce sur quoi il faut qu'on travaille, c'est sur le projet d'habitation qu'à chaque habitant et qu'on essaie de leur faire comprendre que l'habitat social, c'est une première étape, mais ce n'est pas une étape définitive. Il faut qu'on refasse un parcours résidentiel, d'où les BRS, d'où les LLI

M. BATTAIL : M. AICHI.

M. AICHI : On ne va pas s'éterniser et puis, on est tous d'accord pour considérer que la Commune ne va régler les problèmes de logements. Je ne vais pas rappeler le rapport de la Fondation l'Abbé Pierre, mais rappeler juste que la charte du

contribuable considère le contribuable qui est digne de foi. Donc, il ne s'agit pas de dossier, mais il s'agit de personnes qui souhaitent être logées dignement. Je rappelle qu'il y a des rapports à propos des effets de la covid et surtout, des violences domestiques qui ont beaucoup bouleversé certaines familles et les enfants.

Mme PAGES : En ce qui concerne un dossier d'enregistrement, nous avons des instructrices qui reçoivent chaque futur locataire. L'entretien dure entre 30 et 45 minutes.

M. BATTAIL : Ensuite, ça devient un dossier, mais ça, c'est la tendance, je dirais, générale.

Mme HALUSKA : Je voudrais juste réintervenir en tant qu'association. On a l'occasion de faire les dossiers avec les familles. Il faut bien comprendre que ces familles ne savent pas remplir leur dossier. Donc, c'est hyper compliqué, ils n'ont pas d'informatique, ils n'ont pas d'imprimante. J'ai eu l'occasion à plusieurs reprises de le faire, j'ai découvert un peu le travail, je pense qu'il faut aussi dire qu'il y a des associations derrière et que si nous association, on n'est pas au courant, on ne peut pas aider correctement. Donc, ça serait bien que tout ça soit connu par les commissions qui aident les familles en difficulté.

Mme PAGES : On renvoie les familles en difficulté sur les associations

M. BATTAIL : Bien. Alors, je pense qu'on va quand même voter sur ce dispositif. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Huit abstentions. Et il y a un pouvoir, non ? Neuf donc. NPPV, il n'y en a pas. Je vous remercie.

APRÈS EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- d'approuver le Projet d'avenant n° 1 au Plan partenarial de gestion de la demande et de l'information des demandeurs (PPGDID) - Mise en place d'un système de cotation de la demande.

12.2022-012 - Rapport 2022 sur l'égalité femmes/hommes

M. Rodolphe CERCEAU, Conseiller Municipal Délégué : Depuis la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants doivent élaborer chaque année un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que sur les

politiques qu'ils mènent sur leur territoire préalablement à la présentation du budget.

Le décret du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales précise le contenu et les modalités d'élaboration de ce rapport. Celui-ci fait état de la politique des ressources humaines en matière d'égalité professionnelle et précise le programme d'actions de nature à favoriser cette égalité.

Concernant le rapport présenté ici, il expose d'une part la situation de l'égalité professionnelle femmes-hommes au sein de la commune et d'autre part, il indique quelques actions menées par la Ville et ses partenaires sur le territoire. Donc, il est proposé aux membres du Conseil municipal de prendre acte du rapport de la situation égalité femme-homme sur le territoire de Dammarie-lès-Lys.

Simplement, pour préciser deux trois éléments, outre le fait que vous ayez, j'imagine, pris connaissance du rapport, que ce rapport a été présenté en commission Qualité de vie, souligner que la Ville de Dammarie-lès-Lys présente des taux plutôt au-dessus de la moyenne par rapport à la présence des femmes, qu'il s'agisse des effectifs ou de la direction des services de la commune, qu'elles restent néanmoins majoritaires en termes de temps partiel, mais avec la précision d'être des temps partiels choisis et non pas subis et que parmi les actions qui sont présentées, il y a également les objectifs qui ont été précisés en 2020 dans un décret. Et lorsque l'on reprend les quatre points qui correspondent à ces objectifs, a minima, trois des quatre sont déjà quasi acquis dans la commune. Le quatrième concernant les discriminations, actes et violences et harcèlement moral ou sexuel et les agissements sexistes, mais il convient au responsable direct d'être vigilant sur ces sujets.

L'égalité hommes-femmes était une priorité fixée par le Premier ministre Manuel VALLS comme une priorité à l'horizon 2022. Nous y sommes et je crois qu'il faut souligner dans les pistes d'évolution et les objectifs poursuivis par la Commune pour cette année 2022, une entrée non pas par genre, mais par compétence dans les recrutements qui sont mis en œuvre et je pense que les chiffres dont vous avez pris connaissance parlent d'eux-mêmes pour le reste.

Je vous remercie.

M. BATAIL : Merci, Rodolphe . Y a-t-il des questions, observations ?

M. BENOIST :

M. BENOIST : Oui, c'est sur le temps partiel. Dire que c'est choisi, je connais quand même un certain nombre d'agents sur la commune qui ne choisissent pas le temps partiel. C'est surtout lié à leur niveau de rémunération et quand il y a des

demandes, sur le mercredi par exemple, c'est parce qu'ils n'ont pas les moyens de s'offrir une garde pour leurs enfants.

M. CERCEAU : Excusez-moi, ça s'appelle un choix, M. BENOIST. Choisir, c'est renoncer.

M. BENOIST : Quand il y a un niveau de salaire trop bas, ce n'est pas un choix.

M. CERCEAU : Non, c'est un choix entre effectivement travailler le mercredi et avoir un système de garde à mettre en place ou faire le choix de ne pas travailler le mercredi et ne pas avoir de dépenses de garde ou d'occupation des enfants pour la journée en question. Ce n'est pas du subi, ou alors, il faut reprendre les définitions des termes subi et choisi.

M. BATAIL : Il ne va pas nous appartenir de reprendre la définition des différents termes.

Mme HALUSKA.

Mme HALUSKA : Oui, on en avait débattu, de toute façon, je ne pense pas que ça soit lié à Dammarie-lès-Lys, c'est un phénomène de société. J'espère que d'ici un certain nombre d'années, les femmes vont pouvoir accéder à des postes plus intéressants puisqu'on nous dit effectivement que 80 % des temps partiels sont occupés par des femmes. Sur la diapo 5, : « Répartition des femmes et des hommes selon la filière » je trouve qu'effectivement, la répartition reste très traditionnelle, puisqu'en animation dans le social, on a des femmes, dans l'administration aussi et la culture.

Avec nos jeunes, on travaille sur le fait que les filles puissent aller dans d'autres filières que celles qui sont traditionnelles. Il y a tout un travail d'orientation à faire. Par contre, je m'aperçois que dans les jardins, ou les services techniques, il y a des femmes, ça c'est bien, c'est intéressant, je l'admets. Mais quand on fait cette remarque, elle n'est pas liée spécialement à Dammarie-lès-Lys. On va dire que si on regarde dans n'importe quelle ville, ce sera le même problème. Aujourd'hui, on sait que la culture, la santé, malheureusement, le social sont les femmes. Mais c'est vrai que ça change.

M. BATAIL : Alors, on est sans doute pionnier en la matière puisque pour nos espaces publics, c'est Clémence POLCRI qui officie. Et d'ailleurs, je m'en réjouis parce qu'elle a vraiment beaucoup de compétence en la matière. Peut-être que tout ça évoluera à terme, je ne sais pas, ce que je sais, et que je comprends aussi lorsque c'est possible, c'est le souhait des mamans de rester près de leur enfant.

Tout ça c'est aussi des choix qui peuvent être personnels ; je conviens bien volontiers aussi qu'il y en a un certain nombre qui peuvent être contraints. En tout

cas, il faut effectivement avancer vers l'égalité en la matière, et d'ailleurs, on s'en réjouit tous les jours. N'est-ce pas, mesdames ?

M. SEGERER, allez-y.

M. SEGERER : Je voulais juste ajouter sur la question du temps partiel, qu'elle a des répercussions sur, j'ose imaginer que c'est lié au temps partiel, sur les titularisations, mise en stage et avancement d'échelon puisqu'on a là pour le coup, une assez nette différence femme-homme qu'on peut sans doute imputer au fait qu'une majorité des femmes travaillent à temps partiel.

M. BATAIL : Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

Mme HALUSKA.

M. HALUSKA : Oui, je voulais juste dire que dans l'association, j'ai des mamans qui travaillent à la mairie et qui me disent : « Patricia, j'aimerais bien trouver un deuxième travail. Est-ce que je peux avoir un autre travail ? » parce qu'elles ne gagnent pas assez. Je veux dire qu'elles cherchent un autre travail parce qu'elles n'ont pas la possibilité d'avoir un poste plus important.

M. BATAIL : Oui, je vous en prie.

Mme MACHROUH : J'avais demandé l'année dernière si on faisait quelque chose pour la journée du 8 mars. L'année dernière, on n'a rien fait, a priori, c'était à cause du covid. Ça me paraît un moment dont on pourrait se saisir à un niveau de communication auprès de tous les Dammariens, ou on pourrait faire un événement d'éducation populaire, faire venir les associations pour parler du travail qu'elles font sur le terrain.

Je voulais savoir s'il y avait quelque chose de prévu.

M. BATAIL : A ma connaissance, non. On est encore sous les turbulences covid quand même. On a pas mal d'agents, qu'ils soient de sexe masculin ou féminin qui sont absents, que ce soit le covid directement ou les tests positifs, etc. A ma connaissance, on n'a pas d'action, mais on va se pencher sur ce sujet.

Mme HALUSKA : Excusez-moi. Au niveau de l'association, mes jeunes ont demandé à avoir justement une exposition sur Portraits de femmes. Donc, on pourra la proposer au centre social, enfin, à la maison des ressources.

M. BATAIL : Bien. M. LAOUITI.

M. LAOUITI : Loin de moi l'idée de vouloir défendre ce rapport, mais en écoutant les interventions, j'ai l'impression que celui-ci est négatif, alors que lorsqu'on regarde celui-ci de plus près, les femmes à Dammarie occupent des postes à responsabilité. Il y a beaucoup plus de femmes que d'hommes qui sont employés

dans la ville ; il faut quand même le souligner et même des postes dits entre guillemets d'hommes, je pense par exemple à l'urbanisme, aux espaces verts, ou aux finances. Ce sont des femmes qui travaillent très bien, qui ont toujours donné satisfaction et je tenais aussi à le souligner parce que depuis tout à l'heure, on critique un petit peu quand même les femmes, en tout cas dans la Ville de Dammarie. Les employées de sexe féminin n'ont pas, pour moi, à se plaindre plus que dans d'autres collectivités. Et vu la philosophie de ce rapport égalité femmes-hommes, je pense qu'avant, il y a une discrimination au niveau de l'emploi par rapport aux femmes. À Dammarie, peut-être qu'on va faire un rapport égalité hommes-femmes surtout. Voilà.

M. BATAIL : Merci d'avoir souligné que jusqu'aux plus hauts échelons d'ailleurs, puisque ça comprend les postes de direction générale des services par intérim ou de direction générale adjointe, il y a beaucoup de femmes et je vous remercie de l'avoir souligné, c'est tout à votre honneur.

On a pris connaissance de ce rapport et on se félicite qu'on soit dans cette situation-là, ce qui n'exclut pas de s'améliorer encore pour l'année prochaine.

APRÈS EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

- du Rapport 2022 sur l'égalité femmes/hommes.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Le point suivant qui concernait la communication du rapport de la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées est reporté parce qu'il semble qu'on a eu des problèmes de communication au moment de la convocation de la commission. Donc on a décidé de la reconvoquer et de reporter ce point.

Je vous en prie.

M. SEGERER : En siégeant dans cette commission accessibilité, je prends acte de votre décision. Je voulais juste vous signaler que tant qu'à être dans les problèmes de communication, je n'ai pas reçu le mail me prévenant que le sujet n'était plus à l'ordre du jour de ce soir.

M. BATAIL : On me dit qu'il y a une capture d'écran qu'on peut vous envoyer. Mais, cela confirme qu'il y a un problème. Alain, tu voulais ajouter quelque chose ?

M. SAUSSAC : Juste pour vous dire, M. SEGERER, qu'on allait provoquer une nouvelle réunion et ensuite, on viendra devant le Conseil pour présenter toutes les résolutions au niveau de la CAPH.

M. BATTAIL : Il faut néanmoins s'assurer que l'information vous parviendra bien parce que sinon, on répètera les problèmes.

Oui, M. LAOUITI.

M. LAOUITI : Est-ce que néanmoins, je peux faire quelques réflexions sur ce rapport pour que le prochain soit amélioré ?

M. BATTAIL : Non, je pense qu'on va s'épargner ça pour ce soir. On va laisser la commission en débattre. Ensuite, vous en aurez tout le loisir lorsque ce point reviendra devant le Conseil municipal. L'heure avance et je pense qu'il faut qu'on respecte un peu de formalisme.

13.2022-014 - Modification du périmètre du SDESM par adhésion des communes de Souppes-sur-Loing, Chauconin-Neufmontiers et Nantouillet

M. Ali KAMECHE, Adjoint au Maire : Lors de la tenue de son comité syndical du 23 novembre 2021, le syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne a entériné l'adhésion des communes de Souppes-sur-Loing, Chauconin-Neufmontiers et Nantouillet. Les communes étant des villes de plus de 2000 habitants, celles-ci percevront l'intégralité de la taxe sur la consommation finale d'électricité et de gaz.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal, comme à chaque fois, de décider d'approuver l'adhésion de ces trois communes et d'autoriser le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée par arrêté préfectoral la décision précitée.

M. BATTAIL : Merci, Ali. Voilà des actions concrètes. Le SDESM est un organisme qui mène des actions en matière de transition énergétique et qui accompagne les communes, par exemple, en matière d'éclairage.

On passe au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? NPPV ? Je vous remercie.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- d'approuver la modification du périmètre du SDESM par adhésion des communes de Souppes-sur-Loing, Chauconin-Neufmontiers et Nantouillet.

14.2022-015 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention d'intervention foncière tripartite entre la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France, et la Ville de Dammarie-lès-Lys

M. Alain SAUSSAC, Adjoint au Maire : Une convention en date du 22 décembre 2016 a été agréée entre la Ville de Dammarie-lès-Lys, la CAMVS et l'Établissement Public foncier d'Ile-de-France afin d'avoir un outil de maîtrise foncière adapté aux enjeux du Clos Saint-Louis. Cette nouvelle convention qui fait suite à une première convention permet de prolonger de huit ans l'action engagée sur le périmètre du Clos Saint-Louis. Dans le cadre de cette convention, deux secteurs étaient définis. Un secteur, dit de maîtrise foncière dans lequel l'EPFIF procède par tous les moyens à l'acquisition de chacune des parcelles du site, un secteur dit de veille foncière, où l'EPFIF procède à l'acquisition des parcelles constitutives d'une opportunité financière au cas par cas.

L'enveloppe financière est plafonnée à 19 millions d'euros. La Ville souhaite aujourd'hui intervenir sur le quartier Voltaire Fosse-aux-Anglais, territoire enclavé constitué d'anciennes industries d'activités nuisantes, nuisance d'habitats résidentiels, ce qui ne manque pas d'engendrer des conflits d'usage importants. Cependant, ce quartier a un potentiel attractif en raison de sa situation géographique. Plusieurs tènements fonciers étant susceptibles de muter dans les prochaines années, la Ville souhaite encadrer et maîtriser au mieux ces évolutions possibles, à instaurer lors du Conseil municipal du 16 décembre 2021, un périmètre d'études permettant de surseoir à statuer sur les permis de construire sur ce secteur. C'est dans ce sens que la Ville s'est rapprochée de l'EPFIF afin que ce dernier puisse, dans le cadre d'un avenant à la convention d'intervention foncière tripartite, intervenir sur un nouveau périmètre d'action de veille foncière. La durée et le montant de l'enveloppe financière restent inchangés.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser M. le Maire ou son représentant, à signer l'avenant n° 1 de la convention d'intervention foncière entre la Commune de Dammarie-lès-Lys, la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine et l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France signée le 20 décembre 2016.

Vous verrez la représentation graphique des secteurs en phase 1 et en phase 2 sur les pages suivantes de ce sujet.

M. BATTAIL : Merci, M. SAUSSAC. Il s'agit d'une autre convention avec l'EPF Ile-de-France. Il y a un autre secteur d'intervention qui est proposé pour essayer de faire évoluer ce secteur, ou en tout cas, de se donner des outils pour pouvoir le faire. Donc, il y a conjonction à la fois de la volonté de maîtrise de

l'urbanisme et du périmètre d'étude. Ça, c'est l'aspect réglementaire. Puis, le portage foncier, c'est la convention avec l'EPF qui est proposé

Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, M. SEGERER.

M. SEGERER : On a déjà eu l'occasion de voter des délibérations foncières sur le secteur. J'ai été saisi par une habitante de Dammarie sur le terme de coulée verte, qu'on avait déjà évoqué concernant ce secteur. Est-ce qu'en deux ou trois mots, vous pouvez nous dire, ce à quoi ça pourrait correspondre cette coulée verte ?

M. BATAIL : Sur ce secteur-là, excepté que c'est un site qui est exceptionnel en front de Seine,. Mais la coulée verte, là, je dois dire qu'à cet endroit-là...

M. SEGERER : Je me souvenais du terme également, mais il me semblait que c'était sur le secteur Fosse aux Anglais. Alors, peut-être que ce n'est pas « coulée », mais un autre mot ?

M. BATAIL : Sylvain, je ne sais pas, tu as l'air d'avoir une précision.

M. JONNET : (...) à part le véloroute qui doit passer sur les quais de Seine, je ne vois pas de quoi il s'agit.

M. SEGERER : Je vais me repencher dans nos archives, je vous remercie.

M. BATAIL : Je suis désolé. Dans le secteur du Clos Saint-Louis, il y aura très certainement des coulées vertes, des espaces verts, etc., ça, oui, mais là, j'ai un petit peu de mal...Ce site est un peu compliqué, mais sa localisation, les vues qu'il offre sur la Seine sont exceptionnelles. Donc, on s'est dit que sur un secteur comme celui-ci qui mute quand même de manière un petit peu erratique, il fallait se donner un cadre d'intervention publique.

M. BENOIST.

M. BENOIST : C'est peut-être dans le cadre du PLU, une zone qui longe la Seine où il y a un espace effectivement qu'on souhaitait préserver de construction. Alors, ce n'est peut-être pas coulée verte, mais il y a une notion de zone comme ça qui est matérialisée sur les bords de Seine.

M. BATAIL : . On me précise qu'on a parlé de coulée verte pour la jonction entre le Clos Saint-Louis et le pôle Gare avec, vous savez cet espace qui existe d'ailleurs, qui permet de monter le long des voies par une voie qui est d'ailleurs à peu près verte actuellement, pour rejoindre le haut des voies et la gare de Melun. Et ça a été baptisé « Coulée verte », ne me demandez pas pourquoi parce qu'on est plutôt en hauteur.

Oui, Rodolphe.

M. CERCEAU : Pour précision, il ne s'agit pas de la coulée verte, mais de la voie verte. Il y a un article du Moniteur de Seine-et-Marne du 19 août 2021, à 10h43, vous aurez tout l'historique sur cette voie verte.

M. BATAIL : Mme HALUSKA.

Mme HALUSKA : Vous nous avez présenté, lors d'un conseil municipal, un projet de désamiantage d'une zone qui était proche du Clos Saint-Louis. On n'a pas eu de retour. Ça s'est bien passé ?

M. BATAIL Ce n'est pas du désamiantage, c'est la dépollution d'une partie du site Rio Tinto, ce qu'on appelle la bache de sylvinite. La sylvinite, c'est un des déchets de coproduction de l'aluminium. Il y en a dans un des secteurs du Clos Saint-Louis, juste en dessous du centre technique municipal. C'est en cours de réalisation avec, je crois, un peu de retard par rapport au planning qu'ils avaient prévu et avec apparemment des nuisances minimales, puisqu'on n'a pas de remontées négatives.

Nous vous demandons donc de voter. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? NPPV ? Merci. On vous tiendra informés au fur et à mesure de l'évolution de ce secteur.

APRÈS EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- d'approuver l'autorisation donnée à Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention d'intervention foncière tripartite entre la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France, et la Ville de Dammarie-lès-Lys.

15.2022-016 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer un contrat de relance de logements entre l'État, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et les communes membres

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Le point suivant, c'est une autorisation qui m'est donnée, de signer un contrat de relance du logement entre l'État, la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine et les communes membres.

Il s'agit d'un dispositif qui est proposé par l'État pour bonifier les constructions qui sont réalisées et donc qui permet de toucher, une somme d'argent par logement construit. La délibération ne change pas grand-chose puisque tout est fixé par les termes du PLH qui a été voté en Communauté d'Agglomération. Il s'agit juste de

prendre la délibération pour pouvoir passer par la case « Je touche la subvention », voilà.

Je le fais de manière très succincte, il y a peut-être des questions ou des demandes d'intervention.

Je vais vous proposer de le mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Une, deux, trois, quatre, cinq et un pouvoir, c'est ça ? Non, cinq, pardon. D'accord. Y a-t-il des NPPV ? Non ? On considère que ce point est adopté.

APRÈS EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- d'approuver l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer un contrat de relance de logements entre l'État, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et les communes membres.

16. Approbation d'un contrat de coopération entre acteurs publics pour le Quartier du Clos Saint Louis

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Le dernier point, c'est l'approbation d'un contrat de coopération entre les acteurs publics pour le quartier du Clos Saint-Louis. C'est une délibération qui a fait l'objet d'un examen en Communauté d'Agglomération. De quoi s'agit-il ?

Il s'agit de la façon de régler les rapports économiques, les flux financiers entre d'une part l'État, la Communauté d'Agglomération, l'Établissement Public d'Aménagement de Sénart, la Commune de Dammarie-lès-Lys. Il s'agit de financer les études d'un plan guide sur le Clos Saint-Louis pour des missions qui vous sont détaillées. Il y a six grands axes stratégiques qui sont pris dans le contrat : l'insertion urbaine, le désenclavement du site, la dureté foncière, la pollution, la valorisation des atouts du site, les contraintes de marché et de concurrence entre projets et enfin, l'équilibre économique et financier du projet d'aménagement.

Ces missions sont confiées à l'EPA Sénart. J'ai déjà eu l'occasion de m'entretenir avec vous de pourquoi l'EPA Sénart, en résumé pour donner une dimension nationale à ce projet qui est compliqué pour des tas de raisons. Au moment où on a signé un contrat d'intérêt national à l'échelon de la Communauté d'Agglomération, il m'a semblé utile de se rapprocher d'un établissement public d'aménagement et donc de se rapprocher de l'État. On n'a pas d'inquiétude quant au financement de ces missions puisqu'une subvention nous est attribuée de la part du Fonds Friche qui a été créé par l'État et d'autre part du Fonds Friche de la

Région Île-de-France. C'est grosso modo 200 000 pour la Région, 100 00 € pour l'État. Ça ne préjuge pas de la façon dont sera financé la suite des opérations puisqu'il y aura beaucoup d'autres dépenses pour avancer. J'ai tenu, au cours des négociations à ce qu'il y ait une participation, certes peu importante de la Ville puisqu'il s'agit de 4 %, mais une participation quand même pour être sûr d'être associé de manière systématique.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur cette délibération.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? M. BENOIST.

M. BENOIST : Juste pour dire que nous voterons évidemment cette délibération et pour vous féliciter d'avoir trouvé un titre plus court à cette délibération que celui du Conseil communautaire.

M. BATTAIL : C'est vrai que l'énoncé du titre était assez long. Y a-t-il d'autres questions ou demande d'intervention ? Non ?

On va le mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? NPPV ? Je vous remercie.

APRÈS EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- d'approuver le contrat de coopération entre acteurs publics pour le quartier du Clos Saint Louis.

M. BATTAIL : Je crois qu'il n'y a pas d'autre point à l'ordre du jour. Donc, je clôture cette séance. Merci à toutes et tous et bonne soirée, ou ce qu'il en reste.

La séance est levée à 22h03.

Le Maire-Conseiller Régional

Gilles BATTAIL



Le Secrétaire de Séance

Sylvain JONNET

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'S' followed by a horizontal line and a small flourish at the end.